

## DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

**2021 DASCO 109** Divers collèges - Dotations (837 576 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs - Dotations (14.350 euros) dans le cadre du fonctionnement de « l'Action collégiens ».

## PROJET DE DELIBERATION

## EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, l'engagement la Ville de Paris pour la réussite éducative des collégiennes et collégiens parisiens se traduit notamment par un soutien financier important aux établissements pour la réalisation de leurs **projets éducatifs**.

Les valeurs que sont la promotion du vivre ensemble, la lutte contre le racisme et toutes les formes de discriminations, l'ouverture à des activités culturelles, scientifiques, sportives, l'éducation au numérique ou encore les voyages scolaires sont confortés.

Malgré la crise sanitaire le soutien de la collectivité a permis la réalisation de 734 projets au bénéfice de 19 000 collégiens. Ces projets ont pris différentes formes : activités éducatives, voyages ou sorties scolaires.

Pour l'année 2021-2022, la Ville de Paris poursuit son engagement dans ce dispositif avec la volonté d'accompagner la réussite éducative des jeunes Parisiennes et Parisiens.

Le financement initial est adossé au classement académique de référence de chaque établissement. Ce classement tient compte de la situation sociale et scolaire des élèves.

Le montant initial de la dotation selon le groupe d'établissements s'établit comme suit :

Etablissement du groupe	Dotation à 100%
4	19 500€
3	17 500€
2	5 000€
1	2 000€

Une dotation supplémentaire de 1 000 € est accordée aux établissements en REP/REP+, disposant d'une SEGPA ou assurant un internat.

Les dotations 2021-2022 sont ajustées au vu des bilans d'utilisation de la dotation de l'année écoulée et d'éventuels reliquats. Pour l'année 2020-2021, les reliquats sont exceptionnellement importants du fait de nombreux projets non aboutis compte tenu du contexte particulier connu et des mesures sanitaires en ayant résulté pour l'organisation en présentiel dans les collèges. Ces reliquats non consommés, comme ceux des années antérieures, viennent abonder la trésorerie du collège.

Compte tenu de ceux-ci, il vous est proposé de calibrer l'attribution de dotations de fonctionnement aux projets éducatifs en collège à un montant de 837 576 euros.

Par ailleurs, la Ville de Paris développe dans les collèges en éducation prioritaire, une mission de prévention éducative en direction des collégiens dans le cadre du **programme « Action Collégiens »**.

Au sein de chaque collège concerné, un adjoint éducatif mène un travail de repérage des adolescents, de médiation, d'information et d'accompagnement des élèves les plus en difficulté en concertation avec les bénéficiaires, leur famille et la communauté éducative.

Il propose un accueil quotidien en « club ludothèque », un accompagnement à la scolarité, des sorties, des week-ends et des séjours de vacances.

En régime de croisière, le programme rayonne dans 41 collèges au bénéfice de près de 6 800 adolescents âgés de 11 à 16 ans, dont 51% de filles et 49 % de garçons :

- plus de 70 % des jeunes concernés par ces actions de prévention éducative ont entre 11 et 13 ans, dont presque un tiers scolarisé en classe de 6<sup>e</sup> ;
- plus de 1 650 collégiens bénéficient d'un accompagnement à la scolarité ;
- près de 4 700 élèves participent aux activités du « club ludothèque » ;
- près de 1 150 bénéficient des sorties organisées dans le cadre des projets pédagogiques développés par chaque équipe.

Par ailleurs, les collégiens ont bénéficié de plus de 1 140 places en séjours de vacances et week-ends pour assurer la continuité éducative dans un cadre ludique et propice à leur épanouissement.

Afin de permettre aux adjoints éducatifs de poursuivre leurs actions de prévention éducative, il vous est proposé d'attribuer un financement de 350 euros en renouvellement de dotation pour les 41 clubs.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris